UMONS
Université de Mons

ANNEXES AU REGLEMENT GENERAL DES ETUDES 2026-2027

Annexe 0 : Règles des jurys et règles d'évaluations 2026-2027

Annexe 1 : Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'accès aux études de master pour les porteurs de grades académiques de bachelier de type court

Annexe 2 : Liste des cas dans lesquels un étudiant originaire d'un pays tiers à l'Union Européenne peut être assimilé à un étudiant belge et documents à fournir

Annexe 3 : Montants applicables pour le minerval et les frais d'inscription en 2026-2027

Annexe 3 bis : Contribution supplémentaire ou droits majorés applicables pour les étudiants originaires d'un pays tiers à l'Union Européenne non assimilés

Annexe 4 : Brochure d'information - Inscription au grade de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie

Annexe 5 : Calendrier de l'année académique 2026-2027

Annexe 6 : Arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant le programme détaillé de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires

Annexe 7 : Règlement des admissions 2026-2027

Annexe 8 : 100% Respect : procédures du dispositif anti-harcèlement

Annexe 9 : Charte d'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle générative dans les travaux universitaires à l'UMONS

Annexe 10 : Conditions d'accès aux études de Master en enseignement section 4, Master en enseignement section 5 et Master de spécialisation en formation d'enseignants

Annexe 11 : Procédure de mise en œuvre des plans d'accompagnement individualisés dans le cadre des activités d'apprentissage et des évaluations qui leur sont associées